

Liste des fonctions pouvant ouvrir droit au bénéfice d'une prime ou décharge et montants des primes et décharges

l'attribution des montants indiqués ci-dessous seront versés au titre du RIPEC C2 ou de la PCA en fonction du statut du bénéficiaire (C2 pour les Enseignants-Chercheurs, PCA pour les Hospitalo universitaires et ESAS)

	Intitulé	Montant Prime	Décharge associée
CAC	Presidence CAC		
Vice Présidence	Vice président Conseil	8 835 €	192h
	Vice Président hors conseil	6 575 €	96h
Direction de composantes	Dir Composante nb etu > 300	8 835 €	128h
	Dir Composante nb etu < 300	5 890 €	64h
	Dir IUT	Selon arrêté	
Direction structure transversale	PUFR	3 584 €	
	UTL	3 584 €	
	Dir adjointe MPLS	3 584 €	
	SUAPS	5 376 €	
	CFMI	5 376 €	
Direction Dpt IUT et EPU	Dir Dpt Nb etu < 100	3 100 €	
	Dir Dpt Nb etu > 100	3 400 €	

pas de prime et décharge dans la configuration actuelle

les decharges peuvent être converties en prime dans la limite de 64h TD converties ;Taux de conversion : Cout HTD

Les primes peuvent être converties en decharge, avec dans ce cas impossibilité d'heure complémentaire. Taux de conversion : 56€/h.

Assesseur Recherche UFR de Médecine		1 304 €	
-------------------------------------	--	---------	--

Direction d'unité ≤ 10 EC		1 792 €	
Direction d'unité (entre 11 et 19)		2 688 €	
Direction d'unité ≥ 20		3 584 €	
Appui à la direction d'une 36 ≤ UR ≤ 55 **		2 688 €	
Appui à la direction d'une UR > 55***		5 376 €	
Direction d'un CER (sauf CERRP)		672 €	
Appui complémentaire au Certem		1 120 €	

Les primes peuvent être converties en decharge, avec dans ce cas impossibilité d'heures complémentaires. Taux de conversion : 56€/h.

Décharge répartie entre 2 personnes ayant le statuts de directeur adjoint d'unité, hors DU
Décharge répartie entre 3 personnes ayant le statuts de directeur adjoint d'unité, hors DU

Rappel : en cas de cumul de prime C2, le service restant à effectuer ne peut être inférieur à 64h

en bleu : les primes sont imputées sur le budget recherche